



AVIS D'ABANDON DE LA PROCEDURE D'APPEL A PROJET RELATIVE A

***LA CREATION D'UNE STRUCTURE EXPERIMENTALE DANS LE SUD DU
DEPARTEMENT POUR L'ACCUEIL RELAIS D'ENFANTS DE 12 à 18 ANS
RELEVANT DE SITUATIONS COMPLEXES***

Appel à projet n° 2023/01/AAP/Enf01

1. Qualité et adresse de l'autorité compétente pour la présente procédure

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne,
1, boulevard de la Marquette
31090 TOULOUSE Cedex 9

conformément aux dispositions de l'article L313-3-a du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

2. Direction et service en charge du suivi de la procédure d'appel à projet

Toute demande d'information est à solliciter à l'adresse suivante :

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction Pilotage et Ressources Autonomie
Service Aide au Pilotage et Programmation (Bâtiment C – 4^{ème} étage)
1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9

DPRA-Email-APP@cd31.fr

3. Publication initiale de l'avis d'appel à projet n°2021/01/AAP/Enf01

L'avis d'appel à projet, accompagné de ses annexes, a été publié sur le site internet du Conseil départemental le 23 octobre 2023 avec une date de dépôt des candidatures fixée au 22 décembre 2023 à 16H45.

4. Motif d'abandon de l'appel à projet

L'abandon définitif de la procédure d'appel à projet a été rendu nécessaire en raison des contraintes budgétaires qui pèsent sur le Conseil départemental et qui contraignent à ajourner certains projets dans le secteur de l'enfance.

5. Publication de l'abandon de l'appel à projet

Le présent avis d'abandon de l'appel à projet sera publié sur le site du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le 4 juin 2024

**Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice Pilotage et Ressource Autonomie**



Laurence DELORT